PPREPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail - Patrie

AUTORITE AERONAUTIQUE

Le Directeur Général

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

The Director General

Circulaire N° 000013 /C/CCAA/DG du 17 MAI 2023

Relative aux orientations pour la mise en place d'un système de gestion de la sécurité.

Version 1.0

TABLE DES MATIERES

1. Introduction 3

1.1. Objet 3

1.2. Champ d'application 3

1.3. Historique des modifications 3

1.4. Exigences 3

1.5. Documents de référence 3

2. Définitions et abréviations 4

3. Contexte 4

4. Eléments d'orientation quant à la mise en place d'un sms 4

4.1. La description du système 4

4.2. Notion d'interface d'un SMS 5

4.3. Planification et mise en place de la gestion de la sécurité 8

4.4. Évaluation de la maturité 8

4.5. Considérations de taille, de périmètre et de complexité de l'activité d'un prestataire lors de l'implémentation d'un SMS. 9

4.6. Acceptabilité d'un système de gestion de la sécurité (SMS) 11

4.7. SMS et SMQ 11

5. Contact 13

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

1. INTRODUCTION

La présente circulaire a pour but de fournir des éléments d'orientation (GM) pour appuyer l'interprétation de la réglementation relative à la mise en place d'un SMS.

1.1. Objet

(1) La présente circulaire a pour objet de fournir des éléments d'orientation (GM) pour appuyer l'interprétation des notions associées à la **mise en place du SMS**, et aider les exploitants dans la mise en œuvre des exigences y relatives.

(2) Elle couvre les points suivants :

- **Description du système**
- **Interface du SMS**
- **Évaluation de la maturité du SMS**

1.2. Champ d'application

La présente circulaire s'applique à tout Prestataire de service aéronautique, ainsi que définit à l'article 2 de l'arrêté N°8/A/MINT du 10 juin 2019, basé sur le territoire camerounais.

1.3. Historique des modifications

INDICE MODIFICATION		DATE		JUSTIFICATION(S) DE LA MODIFICATION / OBSERVATIONS
Edition	**Révision**	**Issue**	**Effectivité**	
01	*00*	*11/05/2023*	*Dès signature*	*Mise en place d'éléments d'orientation en matière de SMS*

1.4. Exigences

(a) L'arrêté N°8/A/MINT du 10 juin 2019 fixant les règles de mise en œuvre des systèmes de gestion de la sécurité (SMS) par les prestataires de services aéronautiques

1.5. Documents de référence

(a) Manuel de Gestion de la Sécurité Doc 9859 - OACI, 4ième édition, 2018.

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

2. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

(1) Les définitions suivantes sont utilisées dans la présente circulaire :

(a) **Évènement indésirable** : un évènement non souhaité au regard des services attendus ou fournis. L'évènement indésirable est une situation dangereuse à laquelle on fait face juste avant qu'elle ne dégénère en un accident.

(b) **Prestataire de services aéronautiques** : Organisme qui fournit des services à des exploitants et à d'autres prestataires, qui fait partie de l'activité aéronautique, et qui est séparé sur le plan fonctionnel de l'autorité de règlementation.

(2) Les abréviations suivantes s'appliquent aux fins de la présente circulaire :

(a) **SMM** : Manuel de gestion de la sécurité.

(b) **SMS** : Système de gestion de la sécurité.

(c) **SPI** : Indicateur de performance en matière de sécurité.

3. CONTEXTE

(1) Les éléments guides présentés ci-dessous se raccrochent à l'Arrêté N°8/A/MINT qui prévoit que le SMS d'un prestataire de services aéronautique soit acceptable.

(2) Rappel de l'exigence : ***« Le prestataire de seruices aéronautiques met en œuvre un système de gestion de la sécurité (SMS) acceptable par llutorité Aéronautique, en vue d'assurer la sécurité de son exploitation.» - Arrêté N°8/A/MINT du 10 juin 2019, article 3.***

(3) Les caractéristiques du composant « politique et objectifs de sécurité » sont donnés dans l'annexe à l'Arrêté 8 ainsi qu'il suit :

4. ELEMENTS D'ORIENTATION QUANT A LA MISE EN PLACE D'UN SMS

4.1. La description du système

La description du système fournit un point de départ pour implémenter le SMS dans une organisation. Elle consiste à répertorier les processus, activités et toutes les interfaces (aussi bien internes qu'externes) qui sous-tendent le produit/le service qu'offre un prestataire de services, et contribuent à le caractériser. Ces différents éléments doivent être analysés et pris en compte lors l'identification des dangers, l'évaluation des risques de sécurité, et couverts par la portée du SMS du Prestataire.

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

La description du système du prestataire de services devrait tenir compte des fonctions organisationnelles et des relations entre elles. Le dirigeant responsable du prestataire de services devrait être à même d'expliquer les arrangements et la façon dont les risques de sécurité sont gérés. Pour faire simple, les prestataires de services devraient gérer la sécurité indépendamment des arrangements organisationnels.

Lorsque l'on envisage une description de système, il est important de comprendre qu'un « système » est un ensemble de choses qui fonctionnent ensemble comme des éléments d'un réseau interconnecté. Dans un SMS, ce sont les produits, individus, processus, procédures, installations, services et autres aspects (y compris des facteurs externes) qui sont liés à, et peuvent avoir une incidence sur les activités de l'organisation en matière de sécurité de l'aviation. Souvent, un « système » est un ensemble de systèmes, qui peuvent aussi être perçus comme des systèmes de sous-systèmes. Ces systèmes et leurs interactions mutuelles constituent les sources de dangers et contribuent à la maîtrise des risques de sécurité. Les systèmes importants incluent à la fois ceux qui pourraient avoir une incidence directe sur la sécurité de l'aviation et ceux qui touchent l'aptitude et la capacité d'une organisation à assurer une gestion efficace de la sécurité.

Une présentation générale de la description du système et des interfaces du SMS devrait être incluse dans manuel relatif au SMS. Une description du système peut inclure une liste de points avec des références aux politiques et procédures. Une présentation graphique, sous la forme d'un diagramme des processus ou d'un organigramme annoté de l'organisation, peut être suffisante pour certaines organisations. Les organisations devraient utiliser une méthode et un format qui leur conviennent.

Lorsqu'une organisation choisit de procéder à un changement significatif ou substantiel des processus identifiés dans la description du système, ces changements devraient être considérés comme pouvant affecter son évaluation de référence des risques de sécurité. En conséquence, la description du système devrait être réexaminée dans le cadre de la gestion des processus de changement.

4.2. Notion d'interface d'un SMS

Lorsque les prestataires de services envisagent de mettre en place un système de gestion de la sécurité, il est important de prendre en compte les risques de sécurité induits par les entités avec lesquelles ils interagissent. Les interfaces peuvent être internes (par exemple entre services), ou elles peuvent être externes (par exemple, avec d'autres prestataires de services ou avec des sous-traitants). Les risques de sécurité sont davantage maîtrisés lorsque les interfaces sont identifiées et intégrées dans la gestion de la sécurité.

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

Un prestataire de services est responsable de la performance de sécurité d'organisations externes lorsqu'il existe une interface avec le SMS. Le prestataire de services peut devoir rendre compte de la performance de sécurité de produits ou services fournis par des organisations externes qui soutiennent ses activités, même si ces organisations externes ne sont pas tenues d'avoir un SMS en place. Il est essentiel que le SMS du prestataire de services ait une interface avec les systèmes de sécurité de toute organisation externe qui contribue à la fourniture sûre de ses produits ou services.

6.2.1. Identification des interfaces

Initialement, les prestataires de services devraient se concentrer sur les interfaces liées à leurs activités commerciales. L'identification de ces interfaces devrait être détaillée dans la description du système qui présente la portée du SMS et devrait inclure les interfaces internes et externes.

La Figure ci-dessous illustre comment un prestataire de services pourrait cartographier les différentes organisations avec lesquelles il interagit, pour identifier toutes les interfaces de son SMS. L'objectif de cet examen est de produire une liste exhaustive de toutes les interfaces. Cet exercice se justifie par le fait qu'il peut exister des interfaces du SMS dont une organisation n'a pas nécessairement conscience.

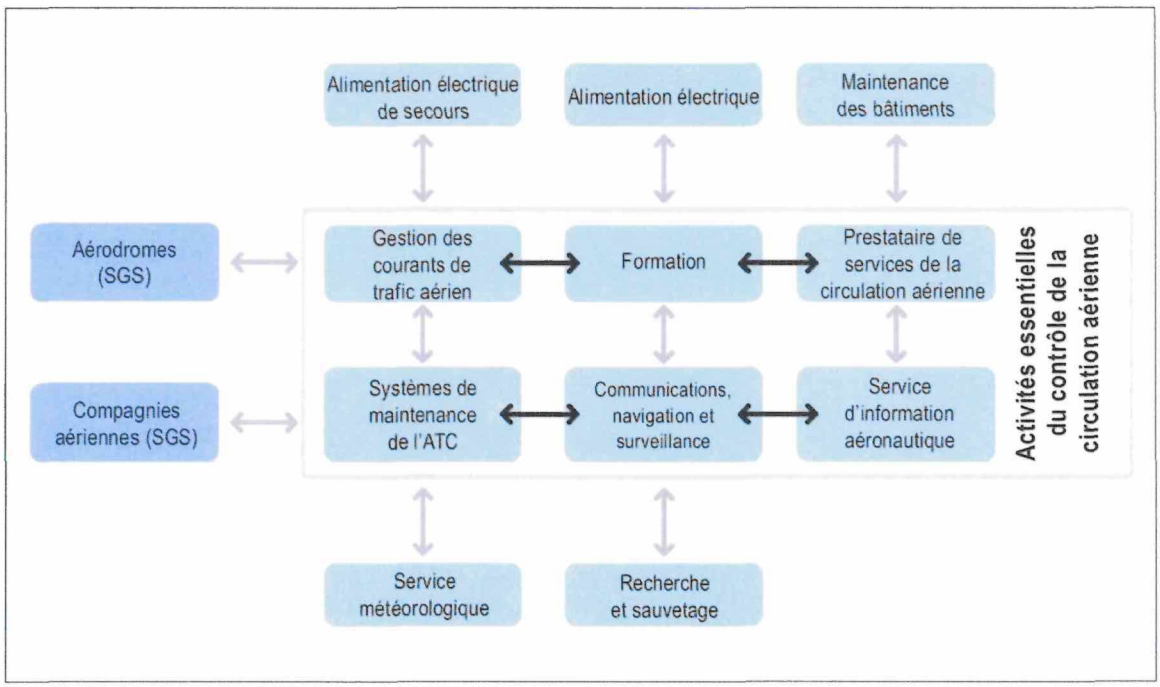


Figure 1 : Exemple d'interface du SMS d'un prestataire de service de circulation aérienne.

Certaines interfaces internes peuvent concerner des domaines d'activités

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

non directement liés à la sécurité, tels que le marketing, les finances, le droit et les ressources humaines. En effet, ces domaines peuvent avoir une incidence sur la sécurité en raison de décisions prises qui affectent les ressources internes et les investissements, ou d'arrangements et de contrats conclus avec des organisations externes, sans nécessairement aborder la sécurité.

Une fois que les interfaces du SMS ont été identifiées, le prestataire de services devrait examiner leur criticité. Cela permet au prestataire de services de prioriser la gestion des interfaces les plus critiques et de leurs risques de sécurité potentiels. Voici quelques points dont il faut tenir compte :

a) Que fournit-on ?
b) Pourquoi est-ce nécessaire ?
c) L'organisation concernée a-t-elle un SMS ou un autre système de gestion en place ?
d) L'interface implique-t-elle le partage de données/d'informations de sécurité ?

6.2.2. Évaluation de l'impact des interfaces

Une fois qu'un un Prestataire de services a identifié ses interfaces, les risques de sécurité induits par ses interactions avec chacune d'elle sont évalués à l'aide des processus d'évaluation des risques (Cf. la partie de ce document consacrée à la gestion des risques).

Sur la base des risques de sécurité identifiés, un prestataire de services peut envisager de travailler avec les organisations avec lesquelles il a des interactions, pour déterminer une stratégie appropriée de maîtrise des risques de sécurité. Cette collaboration peut aider le Prestataire à identifier plus de dangers, à mieux évaluer les risques de sécurité associés à cette interaction, et à déterminer des mesures d'atténuation mutuellement appropriées. La collaboration est hautement souhaitable ici, car la perception des risques pour la sécurité peut varier d'une organisation à l'autre.

Il est également important d'intégrer dans le cadre de cette évaluation que chaque organisation impliquée est responsable de l'identification et de la gestion de tous les dangers auxquels leur activité est exposée. La criticité de l'interface peut différer pour chaque organisation. Ainsi, chaque organisation peut raisonnablement appliquer différentes classifications des risques de sécurité et avoir des priorités de risque de sécurité différentes (en termes de performances de sécurité, de ressources, de temps).

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

6.2.3. Surveillance et gestion des interfaces

Les prestataires de services sont responsables du suivi et de la gestion continus de leurs interfaces pour garantir la sécurité de la fourniture des services. Une approche efficace de gestion des risques associés aux interfaces consiste à établir des accords formels entre des organisations d'interfaçage, avec des responsabilités de surveillance et de gestion clairement définies. La documentation et le partage de tous les problèmes de sécurité résultant des interfaces (notamment les rapports de sécurité, les retours d'expérience, ainsi que des risques pour la sécurité entre les organisations d'interfaçage) garantissent une compréhension claire. Le partage permet le transfert de connaissances et de pratiques de travail qui pourraient améliorer l'efficacité en matière de gestion de la sécurité pour chaque organisation.

Dans le cas où un Prestataire décide de confier certaines activités à des organisations externes pour la fourniture de services ou l'exécution d'une tâche, ces organisations deviennent des interfaces pour son SMS. Ainsi, dû au fait qu'il garde la responsabilité ultime de la sécurité de son de son activité, le Prestataire doit s'assurer que :

- Un accord écrit existe entre le Prestataire et l'organisation sous contrat, définissant clairement les activités sous contrat et les exigences applicables.
- Les activités liées à la sécurité sous-traitées en rapport avec l'accord doivent être incluses dans ses programmes de gestion de la sécurité et de contrôle de la conformité.
- L'organisation sous-traitante dispose de l'autorisation ou de l'approbation nécessaire, le cas échéant, et qu'elle dispose des ressources et des compétences pour entreprendre la tâche.

4.3. Planification et mise en place de la gestion de la sécurité

Effectuer une analyse des écarts avant de se lancer dans la mise en place du SMS permettra au Prestataire d'identifier l'écart entre les structures et processus organisationnels actuels et ceux requis pour un fonctionnement efficace du SMS.

Le plan d'implémentation du SMS est un plan qui fournit une description claire des ressources, des tâches et des processus nécessaires, ainsi qu'un calendrier et un ordre indicatifs des tâches et responsabilités clés.

4.4. Évaluation de la maturité

Peu de temps après la mise en œuvre des composants et éléments clés du SMS, des évaluations périodiques doivent être effectuées pour contrôler son efficacité. Ainsi, au fur et à mesure que le temps passe et que le système se rode, le Prestataire doit chercher à obtenir l'assurance qu'il fonctionne comme prévu et parvient efficacement à atteindre ses objectifs et cibles de sécurité

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

déclarés. La gestion de la sécurité prend du temps à maturer, et l'objectif devrait être de maintenir ou d'améliorer continuellement les performances de sécurité de l'organisation. Le diagramme ci-dessous peut donc servir de boussole dans mise en œuvre et la vie d'un SMS.

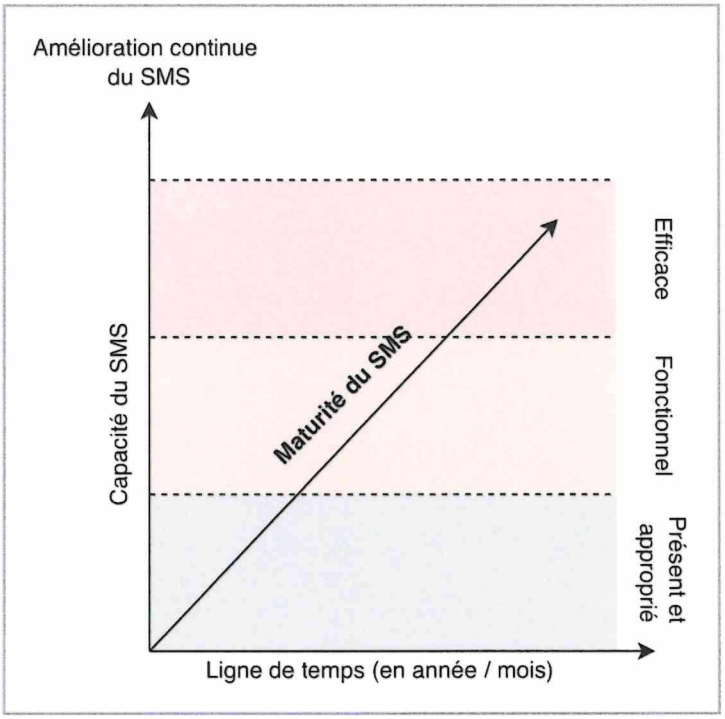


Diagramme d'évolution d'un SMS.

4.5. Considérations de taille, de périmètre et de complexité de l'activité d'un prestataire lors de l'implémentation d'un SMS.

Chaque fournisseur de services est différent. Les SMS sont conçus pour être adaptés aux besoins spécifiques de chaque Prestataire de services. Tous les composants et tous les éléments du SMS sont interconnectés et interdépendants, et nécessaires pour fonctionner efficacement. Il est important que les exigences du SMS ne soient pas mises en œuvre uniquement de manière normative. Les exigences normatives traditionnelles doivent être complétées par une approche basée sur la performance.

Le système est conçu pour fournir les résultats souhaités pour chaque organisation sans charge excessive. Le SMS, bien mis en œuvre, vise à compléter et à améliorer les systèmes et processus existants de l'organisation. Une gestion efficace de la sécurité sera obtenue grâce à une planification et une mise en œuvre réfléchies, en veillant à ce que chaque exigence soit satisfaite de manière à correspondre à la culture et à l'environnement opérationnel de l'organisation.

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

Le périmètre d'activité d'un prestataire de service se rapporte à l'ensemble des secteurs d'activités qui rassemblent les services que le prestataire fournit. Par exemple, dans le cas d'un ANSP qui fournit les services de contrôle aérien et de gestion de l'information aéronautique ; le périmètre de son activité rassemblera les domaines ATS et AIM.

La complexité associée à une activité quant à elle fait référence à la densité et l'organisation du workflow. Généralement trois paramètres sont considérés lorsqu'on qualifie de « complexe » l'activité d'un prestataire de service :

- Le premier est **la multiplicité** de représentations du prestataire de services (base secondaires, bureaux décentralisés...) fait référence au nombre d'éléments potentiellement en interaction ;
- Le second est **l'interdépendance**, se rapporte à la façon dont ces éléments sont connectés, comment leurs interactions sont définies ;
- Le troisième, **la diversité** des services offerts, a à voir avec le degré de leur hétérogénéité (quant aux secteurs d'activité.).

Les Prestataires peuvent également être considérés comme complexes sur la base d'une évaluation des facteurs suivants :

- en termes de complexité, l'étendue et la portée des activités sous contrat soumises à l'agrément/certification de l'Autorité aéronautique ;
- en termes de critères de risque, l'étendue des éléments suivants :
    - opérations nécessitant un agrément / une approbation spécifique de l'Autorité aéronautique ;
    - opérations commerciales spécialisées à haut risque ;
    - opérations avec différents types d'aéronefs utilisés ; et
    - opérations dans un environnement difficile (offshore, zone montagneuse, etc.).

Ainsi, lorsqu'il est exigé au prestataire de service que le système de gestion de la sécurité soit adapté au périmètre et à la complexité de l'activité, c'est pour garantir que ses politiques, processus et procédures, reflètent la taille et la complexité de l'organisation et de ses activités, et s'assurer qu'Il tienne, compte :

a) de la structure organisationnelle et de la disponibilité de ses ressources ;
b) de la taille et de la complexité de l'organisation (y compris des sites et bases multiples) ;
c) de la complexité des activités et des interfaces avec des organisations externes.

Ainsi, le prestataire de services devrait effectuer une analyse de ses

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

activités pour déterminer le niveau adéquat de ressources requis pour gérer le SMS. Il devrait aussi déterminer la structure organisationnelle nécessaire pour gérer le SMS. A cet égard, il convient de déterminer qui sera chargé de gérer et tenir à jour le SMS, quels comités de sécurité sont éventuellement nécessaires, et s'il faut des spécialistes spécifiques de la sécurité.

Remarque : *Indépendamment de la taille du prestataire de services, la portée du SMS devrait aussi être adaptée aux risques de sécurité inhérents aux activités du prestataire de services. Même de petites organisations peuvent prendre part à des activités pouvant générer d'importants risques pour la sécurité de l'aviation. C'est pourquoi la capacité de gestion de la sécurité devrait être proportionnelle au risque de sécurité à gérer.*

4.6. Acceptabilité d'un système de gestion de la sécurité (SMS)

Le SMS d'un prestataire de service est considéré acceptable si :

- le système de gestion de la sécurité en place couvre tous les pans de l'activité du prestataire de service ;
- tous les quatre piliers du SMS sont implémentés de manière satisfaisante selon l'Autorité Aéronautique ;
- les objectifs de sécurité qui y sont définis correspondent au type d'activité du Prestataire, et cadrent avec les cibles arrêtées dans le programme de sécurité de l'État ;
- l'AloSP du prestataire de service est au moins aussi contraignant que celui mis en vigueur via le SSP ;
- les indicateurs choisis par le prestataire de service siéent à son type d'activité, sont **SMART (S**pécifique, **M**esurable, **A**mbitieux, **R**éaliste, **T**emporel**)**, et cadrent avec la complexité de son activité ;
- la mise en œuvre du SMS s'intègre aux activités du Prestataire
- la mise en œuvre du SMS s'intègre à l'exploitation du Prestataire
- l'opérationnalisation du SMS correspond à la pratique, sur le terrain, des activités du prestataire.

L'acceptation d'un SMS indique que l'Autorité Aéronautique convient que les objectifs de sécurité et SPI proposés sont appropriés, pertinents et réalisables compte tenu de l'activité du Prestataire.

4.7. SMS et SMQ

Chez certains types de prestataires de services, notamment les organismes de maintenance, qui sont fortement ancrés à leur système de management de la qualité déjà robuste, la notion de gestion de la sécurité est souvent mêlée à notion de qualité.

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

La différence entre les deux systèmes réside essentiellement dans leur but et leurs objectifs. Le SMS se concentre sur la gestion des risques de sécurité et la mesure/amélioration de la performance de sécurité, tandis que le SMQ se focalise sur le respect des règles et exigences normatives afin de répondre aux attentes des clients et aux obligations contractuelles. Les objectifs d'un SMS sont d'identifier les dangers, d'évaluer le risque de sécurité qui y est associé et de mettre en œuvre des mesures efficaces de maîtrise des risques de sécurité. Par contre, le SMQ cible la fourniture constante de produits et services qui répondent à des spécifications pertinentes.

Un prestataire de services peut choisir d'intégrer ces systèmes de gestion sur la base de ses besoins spécifiques. Les processus de gestion des risques et d'audit interne sont des caractéristiques essentielles de ces systèmes de gestion. Il convient de reconnaître que les risques et mesures de maîtrise des risques élaborés dans l'un quelconque de ces systèmes pourraient avoir une incidence sur d'autres systèmes.

Néanmoins, tant le SMS que le SMQ :

a. doivent être planifiés et gérés ;
b. exigent la participation de toutes les fonctions organisationnelles liées à la fourniture de produits et services aéronautiques ;
c. identifient les processus et procédures inefficaces ;
d. visent une amélioration continue ;
e. partagent le même but de fournir des produits et services sûrs et fiables aux clients.

Vu les aspects complémentaires du SMS et du SMQ, il est possible d'intégrer ces deux systèmes sans compromettre la fonction de chacun. Leur complémentarité peut se résumer comme suit :

a. le SMS est soutenu par des processus du SMQ tels que les audits, inspections, enquêtes, analyses des causes premières, la conception des processus et les actions préventives ;
b. le SMQ peut identifier des problèmes de sécurité ou des faiblesses dans les mesures de maîtrise des risques de sécurité ;
c. le SMQ peut prévoir des problèmes de sécurité qui existent malgré le respect des normes et spécifications de l'organisation ;
d. les principes, politiques et pratiques en matière de qualité devraient être alignés sur les objectifs de gestion de la sécurité ;
e. les activités du SMQ devraient tenir compte des dangers identifiés et des mesures de maîtrise des risques de sécurité dans la planification et l'exécution des audits internes.

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

5. CONTACT

(1) Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

dsa@ccaa.aero

(2) Toute proposition de modification de la présente circulaire est bienvenue et peut être soumise à l'adresse électronique ci-dessus.

Yaoundé, le 17 MAI 2023

Le Directeur Général,

Paule ASSOUMOU KOKI

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92

Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/